



Marie-Christine VERGIAT

Députée européenne

À l'attention de S.E Monsieur Raul Mateus Paula
Ambassadeur de l'Union européenne au Niger
Avenue du Mounio, Angle OR 33/Rue OR 16
Dar Es Salam C1, BP 10 388 Niamey

Bruxelles, le 3 mai 2018

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai été alertée par un certain nombre d'ONG de l'arrestation de 23 défenseurs des droits de l'Homme nigériens le 25 mars dernier et de leur placement sous mandat de dépôt le mardi 27 mars. Une seconde vague d'arrestations a eu lieu le 15 avril où trois leaders de la société civile ont également été arrêtés.

Comme vous devez le savoir, dans les deux cas, ces arrestations ont eu lieu dans le cadre de manifestations de protestation contre la nouvelle loi de finances 2018. Ces manifestations n'ont pas été autorisées par les autorités qui ont évoqué des risques de sécurité a priori infondés.

Selon les informations qui m'ont été communiquées, suite à la vague d'arrestation du 25 mars, quatre défenseurs des droits l'Homme ont été jugés le tribunal de grande instance de Niamey et transférés dans différents prisons souvent éloignées de leurs avocats et de leurs familles. Il s'agit de Ali Idrissa Nani, coordinateur du ROTAB (Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire) et membre du Conseil d'administration de Publiez Ce Que Vous Payez, Nouhou Arzika président du MPCR (Mouvement Patriotique pour la Promotion d'une Citoyenneté Responsable), Moussa Tchangari, Secrétaire général d'Alternative Espace Citoyens et Me. Lirwana Abdourahmane.

De même, à la suite des arrestations du 15 avril, le tribunal de grande instance de Niamey a placé Maikoul Zodi, Président du Mouvement des jeunes républicains (MJR) et Ibrahim Diori, Chargé de plaider d'Alternative Espace Citoyens sous mandat de dépôt tandis qu'Abdourahmane Idé Hassane, Président de Jeunesse pour une Mentalité Nouvelle a pu bénéficier d'une mise en liberté provisoire.

Au vu de la situation et du contexte dans lequel ont eu lieu ces arrestations et jugements, je ne doute pas que vous suivez avec attention la situation et je vous saurais gré de me dire ce que vous avez pu entreprendre auprès des autorités notamment pour demander la libération de ces défenseurs des droits de l'Homme emprisonnés à la suite de ces manifestations pour avoir utilisé leur droit à la liberté d'expression.

Plus généralement, je suis préoccupée par ce que je qualifierais de montée de la répression à l'égard des mouvements de protestation qui conduit à un rétrécissement de la société civile et souhaiterais savoir comment il est possible d'interpeller les autorités nigériennes afin de mieux garantir les droits de la société civile de mener à bien leurs activités légitimes en faveur des droits de l'Homme notamment dans le cadre des engagements pris à l'égard de l'Union européenne lors de la conclusion des accords de coopération.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Marie-Christine Vergiat

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Vergiat', with a long horizontal flourish extending to the right.